



La migration ouvrière dans le secteur agricole sud-africain

Gabriel Tati

Abstract

En Afrique du Sud, le système de production agricole, concentré dans les mains des fermiers blancs, repose toujours sur l'utilisation des migrations des ouvriers agricoles. Si la fin de l'apartheid a permis la création d'un cadre juridique protégeant cette main-d'œuvre déracinée et corvéable à merci, il est loin d'être respecté par les propriétaires de fermes. Les ruptures anticipées de contrat, les déplacements des ouvriers sur de très longues distances et la mainmise des recruteurs constituent autant de freins à l'évolution du secteur.

En Afrique du Sud, la migration ouvrière dans les fermes date des lois Natives Land Act (1913) et Mines and Work Act (1911) stipulant que les Noirs ne devaient obtenir du travail que des employeurs blancs et que leurs salaires devaient être au plus bas niveau¹. Depuis la fin de l'apartheid, l'espace rural sud-africain constitue toujours un pôle d'attraction et de circulation pour un grand nombre de migrants tant internes qu'internationaux, qui vont travailler dans les fermes commerciales. Au niveau interne, les migrations des ouvriers agricoles (pour le travail saisonnier ou à long terme) constituent une caractéristique permanente des dynamiques rurales. L'existence d'un système de migration de travail dans l'agriculture sud-africaine est aussi vieille que celui qui a prévalu dans les mines. Il date de l'époque des systèmes de plantations esclavagistes promus par l'administration coloniale.

L'article examine de manière critique l'évolution et la diversité des conditions de travail des ouvriers migrants dans l'espace rural sud-africain. Le cadre temporel couvre la période de l'apartheid et celle qui suit, après 1994, afin de cerner les changements dans les recompositions sociales au sein de la main-d'œuvre agricole. Une vue d'ensemble de la notion de migration est privilégiée: l'analyse, portant à la fois sur la migration interne et internationale, aborde la diversité des emplois, les stratégies dans l'offre et la demande de travail, et l'émergence des nouvelles formes codifiées d'utilisation de cette main-d'œuvre. Le cadre théorique se base sur le fait que la migration ouvrière fonctionne au sein d'un système de migration de travail soumis à des mécanismes capitalistiques. Selon Burawoy, un tel système se caractérise par une séparation entre le maintien de la force de travail et son renouvellement². Les

¹ William Worger, Rita Bymes, *History of South Africa*, http://www.nationsonline.org/oneworld/History/South_Africa-history.htm (consulté le 24 juillet 2012).

² Michael Burawoy, "The functions and reproduction of migrant labour : comparative material from Southern Africa and the United

toutefois suscité des stratégies plus subtiles de résistance de la part des propriétaires de fermes, manœuvrant pour maintenir les mécanismes d'exploitation qui ont prévalu du temps de l'apartheid. La féminisation de la main-d'œuvre est aussi à mentionner parmi les changements qui touchent la migration ouvrière dans l'espace rural sud-africain. Les femmes migrent de plus en plus seules, parfois sur de longues distances, pour travailler sur les fermes. Autrefois rare, l'emploi temporaire prend de l'ampleur et devient une pratique dominante chez les fermiers, aidés en cela par des agents recruteurs véreux. Les femmes représentent environ les deux tiers de l'emploi temporaire à caractère saisonnier. Elles sont assujetties à diverses formes de discrimination et d'inégalités (salaires en dessous du minimum, absence de congé de maternité...). L'expansion des intermédiaires ou courtiers dans le recrutement des ouvriers est à mettre au compte des nouvelles stratégies de mise au travail des migrants. Avec les mesures de régularisation, les propriétaires des exploitations agricoles font de plus en plus appel à ces recruteurs pour se procurer des ouvriers à des coûts moins élevés. L'ouvrier est payé par l'intermédiaire qui recrute et non directement par le fermier. Cette pratique renforce la précarité de l'emploi car elle permet aux fermiers de contourner la législation sur les droits des travailleurs migrants.